

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
33	33	0	0

Date de convocation le **16 mars 2026**

Président: Monsieur Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : Madame Samantha **PETIT**.

Présents :

Monsieur Xavier **ODO**, Madame Isabelle **GAUTELIER**, Monsieur Sylvain **CASTAGNET**, Madame Delphine **NUNES**, Monsieur Arnaud **DEROUBAIX**, Madame Nathalie **COURREGES**, Monsieur Frédéric **SERRA**, Madame Najoua **AYACHE**, Monsieur Florian **CLEOPATRE**, Madame Véronique **BOUCHAOUI**, Monsieur Fabrice **TEYRE**, Madame Nathalie **ROUME**, Monsieur Stéphane **GAUBY**, Madame Samantha **PETIT**, Monsieur Pierre **JANIN**, Madame Victoria **MARI**, Monsieur Olivier **CAPELLA**, Madame Delphine **FAURAND**, Monsieur Amar **MANSOURI**, Madame Monique-Olympe **JAMBON**, Monsieur Hugo **REYNARD**, Madame Zhora **LEGRAND**, Monsieur Hervé **NOUZET**, Madame Julie **BERNARD**, Monsieur Eric **TOURNEMINE**, Madame Marie-Claude **MASSON**, Monsieur Pierre-Loïc **GUICHARD**, Monsieur Jérôme **BUB**, Madame Daniela **SEIGNEZ**, Monsieur Monji **OUERTANI**, Mme Pia **BOIZET**, Monsieur William **TACHON**, Madame Fatiha **RANEBI**

MANDAT 2026-2032 - ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui précise que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit neuf adjoints pour la Ville de Grigny-sur-Rhône ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 proclamant Monsieur Xavier ODO, Maire de Grigny-sur-Rhône ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026, fixant à huit le nombre d'adjoints au maire ;

Sous la présidence de Monsieur Xavier ODO, élu Maire, et en application des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints au maire au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, voté à scrutin secret, de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

D'ÉLIRE les adjoints au Maire :

EST CANDIDATE la liste suivante

- Isabelle GAUTELIER : 1^{ère} adjoint
- Sylvain CASTAGNET : 2^{ème} adjoint
- Delphine NUNÈS : 3^{ème} adjoint
- Frédéric SERRA : 4^{ème} adjoint
- Najoua AYACHE : 5^{ème} adjoint
- Florian CLÉOPATRE : 6^{ème} adjoint
- Véronique BOUCHAOUI: 7^{ème} adjoint
- Fabrice TEYRE : 8^{ème} adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 6
- suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A OBTENU :

- Liste de Madame Isabelle GAUTELIER : vingt-sept (27) voix.

SONT PROCLAMÉS en qualité d'adjoints au Maire, Mesdames et Messieurs :

- Isabelle GAUTELIER : 1^{ère} adjoint
- Sylvain CASTAGNET : 2^{ème} adjoint
- Delphine NUNÈS : 3^{ème} adjoint
- Frédéric SERRA : 4^{ème} adjoint
- Najoua AYACHE : 5^{ème} adjoint
- Florian CLÉOPATRE : 6^{ème} adjoint
- Véronique BOUCHAOUI : 7^{ème} adjoint
- Fabrice TEYRE : 8^{ème} adjoint

Le Conseil municipal prend acte de l'élection des adjoints au maire.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	33	Monsieur Xavier ODO , Madame Isabelle GAUTELIER , Monsieur Sylvain CASTAGNET , Madame Delphine NUNES , Monsieur Arnaud DEROUBAIX , Madame Nathalie COURREGES , Monsieur Frédéric SERRA , Madame Najoua AYACHE , Monsieur Florian CLEOPATRE , Madame Véronique BOUCHAOUI , Monsieur Fabrice TEYRE , Madame Nathalie ROUME , Monsieur Stéphane GAUBY , Madame Samantha PETIT , Monsieur Pierre JANIN , Madame Victoria MARI , Monsieur Olivier CAPELLA , Madame Delphine FAURAND , Monsieur Amar MANSOURI , Madame Monique-Olympe JAMBON , Monsieur Hugo REYNARD , Madame Zhora LEGRAND , Monsieur Hervé NOUZET , Madame Julie BERNARD , Monsieur Eric TOURNEMINE , Madame Marie-Claude MASSON , Monsieur Pierre-Loïc GUICHARD , Monsieur Jérôme BUB , Madame Daniela SEIGNEZ , Monsieur Monji OUERTANI , Mme Pia BOIZET , Monsieur William TACHON , Madame Fatiha RANEBI
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 20 mars 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.

La secrétaire de séance
Samantha PETIT.